

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 25 septembre 2025DCM N° 25-09-25-12**Objet : Metz "ville ambassadrice du don d'organes".**

Selon l'Agence de biomédecine, 6 034 greffes ont été réalisées en 2024, chiffre en augmentation par rapport à 2023. Néanmoins, 852 patients sont décédés en liste d'attente, et 22 585 patients sont inscrits sur la liste nationale d'attente de greffe.

Chaque début d'année, l'Agence de la biomédecine conduit par ailleurs une enquête afin d'évaluer la perception et les connaissances des Français sur le don d'organes et de tissus.

79 % des Français se disent favorables au don de leurs propres organes après leur mort, 91 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus mais seulement 53 % des Français ont fait part de leur position à leurs proches, or sans information, les proches s'opposent souvent par prudence, empêchant ainsi des greffes potentielles. Par ailleurs, seuls 28 % des Français se disent « bien informés » sur le don d'organes et la greffe.

Le prélèvement et la greffe d'organes sont des activités de santé publique qui constituent, en vertu de l'article L. 2131-1 A du code de la santé publique, « une priorité nationale » tel que le rappelle le Plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus 2022-2026.

Aussi, la ville de Metz a été sollicitée par le collectif Greffe +, afin de devenir une « ville ambassadrice du don d'organes ». Ce collectif qui réunit 8 associations, fédérations et associations a reçu le soutien de l'Agence de biomédecine ainsi que de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) dans sa démarche qui vise à développer la sensibilisation du plus grand nombre au don d'organes.

Cette démarche participe par ailleurs à l'atteinte des objectifs fixés par l'axe 9 du Plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus 2022-2026 « Communiquer pour mobiliser le grand public et les professionnels ».

La ville de Metz se propose de devenir « Ville ambassadrice du don d'organes » avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant sur une de ses principales entrées un panneau comprenant un ruban vert avec la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » et en les tenant toujours visibles.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de la mobilisation collective en faveur du don d'organes et de la greffe, il est proposé :

- D'organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin, journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs ;
- De diffuser, via les outils de communication de la collectivité des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches ;
- De s'engager avec le collectif Greffes + dans la rédaction d'une charte d'engagements réciproques et de signer avec l'association France Rein Lorraine Moselle, membre local du collectif Greffes +, une charte d'engagements réciproques.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus 2022-2026,

CONSIDERANT l'enjeu de participer à la mobilisation nationale en faveur du don d'organes en sensibilisant le plus grand nombre,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de s'engager dans le processus de rédaction d'une charte « Ville Ambassadrice du don d'organes »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'engagement de la Ville de Metz dans la démarche « Villes ambassadrices du don d'organes ».
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et à signer la Charte « Ville ambassadrice du don d'organes » avec l'association France Rein Lorraine Moselle, membre local du Collectif Greffes +.

Service à l'origine de la DCM : Direction de la cohésion sociale
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 8.2 Aide sociale



CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

La Ville de Metz, domiciliée 1 place d'Armes J. F. Blondel – BP 21025 – 57036 METZ Cedex 01, représentée par Monsieur François GROS DIDIER, Maire de Metz dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 25 septembre 2025,

Le collectif Greffes+ représenté par Helmut BUSCHMANN , Président de l'association France Rein Lorraine Moselle

Conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé avec ses proches si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national permettant de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la ville de Metz se propose de devenir « Ville ambassadrice du don d'organes » avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant obligatoirement sur une de ses principales entrées un panneau comprenant un ruban vert avec la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » et en le tenant toujours visible.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la ville de Metz s'engage à :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin, journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs,
- Diffuser, via les outils de communication de la collectivité des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches.



Le Collectif Greffes+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le . à .

Le Maire
Ou son représentant

Le Collectif Greffes+